



PASSEPORT BIOMETRIQUE

(Le demandeur Adulte ou enfant, doit être présent au moment de la demande)
PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LA MAIRIE 02.98.82.66.00
ET PRÉVOIR ENVIRON 25 MINUTES LORS DE LA DEMANDE



PAS DE RDV LE SAMEDI

1°/ PREMIERE DEMANDE

- un document officiel avec photo (Carte d'Identité, Carte d'Etudiant...)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation (**UNIQUEMENT** si vous n'avez ni Carte d'Identité Plastifiée, ni passeport)
- Livret de famille pour les mineurs
- 1 photo d'identité de face, tête nue (35 mm x 45 mm)
- un justificatif de domicile récent (EDF, SAUR, IMPOTS, bulletin de salaire, attestation CPAM ou Assedic...)
- timbres fiscaux (**86 € pour les personnes majeures / 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans / 17 € pour les moins de 15 ans**)
- En cas de divorce ou séparation, copie décision de justice mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale
- Pour le mineur qui réside en alternance chez son père et chez sa mère, joindre un justificatif de domicile de chacun des parents

2°/ RENOUELEMENT

- ancien passeport qui sera restitué s'il comporte un visa en cours de validité
- Extrait d'acte de naissance avec filiation (**UNIQUEMENT** si vous n'avez **ni** Carte d'Identité Plastifiée, **ni** passeport)
- Livret de famille pour les mineurs
- 1 photo d'identité de face, tête nue (35 mm x 45 mm)
- un justificatif de domicile récent (EDF, SAUR, IMPOTS, bulletin de salaire, attestation CPAM ou Assedic...)
- timbres fiscaux (**86 € pour les personnes majeures / 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans / 17 € pour les moins de 15 ans**)
- En cas de divorce ou séparation, copie décision de justice mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale
- Pour le mineur qui réside en alternance chez son père et chez sa mère, joindre un justificatif de domicile de chacun des parents

3°/ REMPLACEMENT POUR PERTE OU VOL

- un document officiel avec photo
- Extrait d'acte de naissance avec filiation (**UNIQUEMENT** si vous n'avez **ni** Carte d'Identité Plastifiée, **ni** passeport)
- Livret de famille pour les mineurs
- 1 photo d'identité de face, tête nue (35 mm x 45 mm)
- un justificatif de domicile récent (EDF, SAUR, IMPOTS, bulletin de salaire, attestation CPAM ou Assedic...)
- timbres fiscaux (**86 € pour les personnes majeures / 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans / 17 € pour les moins de 15 ans**)
- En cas de divorce ou séparation, copie décision de justice mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale
- Pour le mineur qui réside en alternance chez son père et chez sa mère, joindre un justificatif de domicile de chacun des parents

4°/ MODIFICATION (changement d'adresse, changement d'Etat Civil)

- ancien passeport (modification gratuite si le passeport est en cours de validité)
- un justificatif de domicile récent (EDF, SAUR, IMPOTS, bulletin de salaire, attestation CPAM ou Assedic...)

A Noter : Durée de validité d'un Passeport 10 ans pour les adultes / 5 ans pour les mineurs ;
 Les enfants doivent désormais disposer d'un passeport personnel.

NOTEZ BIEN qu'afin de compléter le formulaire en mairie, **VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT connaître les noms et tous les prénoms**, ainsi que les dates et lieux de naissances **de vos père et mère** (nom de jeune fille de votre mère)